

Grand baromètre: deux Belges sur trois veulent choisir directement leur bourgmestre

LE SOIR - ERIC DEFFET - 8/10/2018

D'après le Grand baromètre Le Soir – RTL Info – Ipsos, en moyenne 64 % des Belges se disent favorables à l'idée selon laquelle celui qui obtient le plus de voix de préférence dans sa commune doit automatiquement devenir bourgmestre.

Près de deux tiers des Belges souhaitent que devienne automatiquement bourgmestre celui qui obtient le plus de voix de préférence dans sa commune. Selon les Régions, près de deux citoyens sur trois partagent ce point de vue. Mais les choses ne sont pas aussi simples que cela, à vrai dire...

La Wallonie est la Région qui s'est le plus rapprochée d'un modèle qui a les faveurs des électeurs. Même au sud du pays, il n'a jamais été question que le maïeur soit la personnalité la plus populaire de sa commune. Pour être précis, le code wallon de la démocratie locale spécifie que devient bourgmestre « *celui (ou celle) qui a réalisé le plus de voix de préférence sur la principale liste de la majorité* ».

Une personnalité populaire certes, mais dans le cadre d'un pacte de majorité bien compris. Et cela change tout, bien entendu : pas question que le bourgmestre provienne automatiquement d'une formation minoritaire au sein de la majorité voire d'une formation de l'opposition, sous prétexte que ce candidat s'est avéré le plus populaire lors du scrutin.

Ailleurs (on veut parler de la Flandre et de Bruxelles-Capitale), la question de la popularité n'entre pas en ligne de compte pour la désignation du bourgmestre : celle-ci s'inscrit dans les tractations pour la constitution d'une majorité. Le premier citoyen de la commune est à chercher parmi les élus. La plupart du temps, bien sûr, le score électoral et le statut de chef de file sont pris en compte, mais il n'y a rien d'obligatoire.

Les germanophones se distinguent

A noter qu'en Wallonie, les neuf communes composant la Communauté germanophone ont décidé de se distinguer à l'occasion du scrutin du 14 octobre : à l'inverse du reste de la Région, les futurs bourgmestres seront élus par les conseils communaux, sans référence obligatoire aux voix de préférence. Autre particularité germanophone : les membres du gouvernement ne peuvent pas être candidats aux élections locales et ne peuvent donc pas tirer parti de leur popularité.

Malgré ses imperfections, notre sondage confirme une tendance lourde : la popularité personnelle est désormais un élément déterminant dans l'attribution des sièges et des fonctions qui y sont liées. Chère à Ecolo par exemple, la notion d'« équipe » semble céder le pas à des choix liés à des individus.

Pour s'en convaincre, deux exemples nous viennent à l'esprit. En 2012, les Atois ont accordé leurs voix de préférence à Marc Duvivier, qui n'était jamais que vingt-troisième candidat sur la liste socialiste. Il est devenu bourgmestre en raison de sa popularité. En 2018, tous les regards se portent par exemple sur Mons : que ferait Elio Di Rupo, quarante-cinquième et dernier candidat sur la liste PS, s'il rassemblait plus de voix de préférence que la tête de liste Nicolas Martin ?

Comme disent l'un et l'autre : « Aux électeurs de choisir ! » C'est exactement le souhait d'une large majorité des personnes sondées.